

## COMPTE RENDU

### Séance n° 2 du 6 avril 2018.

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le six avril deux mille dix huit à 20 heures 30 – MAIRIE DE FAILLY 1, rue de Vrémey, sous la Présidence de Monsieur Alain DALSTEIN, le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Date de convocation : 02 avril 2018.

Etaient présents : MM. Alain DALSTEIN, Pascal ROUY, Vincent SALVIONI, François HENNEQUIN, Stéphane MALLAISÉ, Jean-Marie ZIMMER, LEROY Jean-Marc, DIEUDONNÉ Paul, BORDICHINI Fabrice, MOITRIER Bruno, WAECHTER Jacques, Mme BELLIERE Nathalie, M. Sébastien REMY.

**Délibération n° 2018\_2\_1 :** Avis sur l'achat d'un terrain par le Conseil de Fabrique.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition d'achat de la Fabrique de l'église de la parcelle n° 922 section 4 sis à Vany aux consorts Scholtus.

**Délibération n° 2018\_2\_2 :** Réhabilitation ancienne mairie : autorisation de signature avenants et devis.

Le Conseil Municipal autorise le 1<sup>er</sup> Adjoint dans le cadre des travaux de la réhabilitation de l'ancienne mairie à Vrémey à signer :

- le devis de deux branchements AEP pour un montant de 3 132,76 TTC.
- tous les avenants aux marchés qui ne dépassent pas 5% du montant signé dans l'acte d'engagement.

**Délibération n° 2018\_2\_3 :** Compte administratif 2017.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. Alain DALSTEIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, après avoir entendu l'exposé du compte administratif M14 de l'année 2017, l'adopte à l'unanimité.

**Délibération n° 2018\_2\_4 :** Compte de gestion 2017.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Alain DALSTEIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, déclare que le compte de gestion du budget dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération n° 2018\_2\_5 :** Affectation du résultat 2017.

Le Conseil Municipal de Faily, réuni sous la Présidence de Alain DALSTEIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif M14 201

Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente :

**un excédent de fonctionnement de 90 844,66 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 43 238,70 €
B) Résultat antérieur reporté	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + ou -	+ 47 605,96 €
C) Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	+ 90 844,66 €
D) Solde d'exécution d'investissement	
Déficit (besoin de financement)	
Excédent (excédent de financement)	+ 109 472,12 €
E) Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	- 151 615,72 €
Excédent de financement	
F) Besoin de financement = D+E	42 143,60 €

#### Décision d'affectation

1- Affectation en réserves R1068 en investissement	42 143,60 €
(Au minimum couverture du besoin de financement F)	
2- Report en fonctionnement R002	48 701,06 €
( Résultat à affecter ligne C moins ligne 1 ci-dessus)	

**Délibération n° 2018\_2\_6:** Vote des taux d'imposition des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 à :

Taxe d'habitation : 14,94 %

Taxe foncière bâti : 7,44 %

Taxe foncière non bâti : 37,81 %

**Délibération n° 2018\_2\_7:** Budget 2018.

Le Conseil Municipal, après étude des propositions du 1er Adjoint au Maire, adopte le budget primitif M14 de l'année 2018 et l'arrête en dépenses et recettes de fonctionnement à 328 148,06 € et en dépenses et recettes d'investissement à 269 000,72 €.